

Financer le droit opposable à l'emploi

vendredi 30 mai 2008 [Texte du M'PEP](#) Mouvement politique d'éducation populaire (M'PEP <http://www.m-pep.org>)

réorientation d'une partie des recettes supplémentaires de certains régimes de protection sociale pour 8 milliards d'euros

Le financement de 3,3 millions d'emplois va générer de nouvelles cotisations pour les régimes de protection sociale. Une partie de celles-ci peut être affecté au financement de l'emploi. C'est le cas des systèmes de retraites (5 milliards) et de l'assurance-maladie (3 milliards).

I.- REORIENTATION D'UNE PARTIE DES NOUVELLES RECETTES DES SYSTEMES DE RETRAITES : 5 MILLIARDS

Plus de 3 millions de salariés supplémentaires vont cotiser aux systèmes de retraites, qu'il s'agisse du système de base de la Sécurité sociale ou des systèmes complémentaires, pour environ 19 milliards d'euros. Rappelons-nous la bataille des retraites en 2003, lorsque le gouvernement parlait d'un déficit à venir de 40 milliards de francs pour le seul régime général. Les 3,3 millions d'emplois créés rapportent, pour le seul régime général, environ 12 milliards d'euros, soit près de 70 milliards de francs ! Autrement dit, la récente « réforme » des retraites peut être annulée si 3,3 millions d'emplois sont créés ! On peut donc sans porter atteinte aux régimes de retraite, utiliser le surplus pour financer de l'emploi, soit 5 milliards d'euros.

II.- REORIENTATION D'UNE PARTIE DES NOUVELLES RECETTES DE L'ASSURANCE-MALADIE : 3 MILLIARDS

Plus de 3 millions de salariés supplémentaires vont cotiser à l'assurance-maladie pour environ 12 milliards d'euros. A cela il faut ajouter la part de la CSG qui est directement affectée à l'assurance-maladie, c'est-à-dire 5,25 % sur les 7,50 % que représente son taux, soit 70 % de la CSG (près de 6 milliard d'euros). Au total, l'assurance-maladie bénéficie de près de 18 milliards d'euros de recettes nouvelles. Dès lors, le « trou de la sécu » est annulé. Il reste même 3 milliards d'euros pouvant alimenter le financement de l'emploi.

III.- AUGMENTATION DES RESSOURCES DES AUTRES SYSTEMES DE PROTECTION SOCIALE

Plus de 3 millions de salaires vont alimenter les autres systèmes de protection sociale (approximation en milliards d'euros). Elles ne sont données ici qu'à titre indicatif puisqu'il n'est pas proposé d'en réorienter une fraction :

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Assurance-maladie : 12• Vieillesse : 12• Retraites complémentaires : 6• CSG : 6• Alloc. Familiales : 4,8• Chômage : 5,4• AGFF : 1,8• Accidents du travail : 1,2 | <ul style="list-style-type: none">• Transport : 1,2• Prévoyance décès : 1,2• Formation : 1,2• CRDS : 0,4• Apprentissage : 0,4• Logement : 0,3• FNGS : 0,3• Veuvage : 0,06 |
|--|--|

Total : environ 60 milliards d'euros

augmentation mécanique de recettes fiscales et d'économies de prestations sociales : 13 milliards

Le financement de 3,3 millions d'emploi va susciter une puissante dynamique économique, sociale, et budgétaire. De nouvelles recettes vont alimenter les caisses de l'Etat et celle des régimes de protection sociale. Une partie de ces recettes pourra être affecté au financement de salaires. C'est le cas de certaines économies réalisées en matière de protection sociale pour 9 milliards d'euros (RMI : 4 milliards ; allocation logement - APL, ALS - : 2 milliards ; prestations de l'UNEDIC : 2 milliards ; allocation de solidarité spécifique : 1 milliard), et des recettes de l'impôt sur le revenu pour 4 milliards.

I.- AFFECTATION D'ECONOMIES REALISEES EN MATIERE DE PROTECTION SOCIALE : 9 MILLIARDS

Peuvent être réorientées les sommes suivantes :

- les économies de RMI pour le budget de l'Etat et des collectivités locales pour 4 milliards
- les allocations logement (APL, ALS) pour 2 milliards
- l'augmentation des ressources de l'UNEDIC pour 2 milliards
- l'allocation de solidarité spécifique pour 1 milliard

Le total fait 9 milliards d'euros.

A.- Economies réalisées sur le RMI : 4 milliards

Beaucoup de RMIstes ayant retrouvé un emploi, la dépense de RMI pour l'Etat va considérablement baisser. Les sommes ainsi économisées vont pouvoir être affectées au financement de salaires. En 2007, le cout du RMI s'est élevé à 6,01 milliards d'euros. Sur cette somme, 4 peuvent être dérivés vers le financement de l'emploi.

B.- Economies réalisées sur les allocations logement (APL, ALS) : 2 milliards

L'amélioration de la situation financière de millions de personnes va provoquer une diminution des besoins d'aide au logement. Sur les 4,99 milliards que représentent l'Aide personnalisée au logement (APL) et l'Allocation de logement à caractère social (ALS) en 2008, on peut en dériver 2 milliards pour le financement des salaires.

C.- Economies réalisées sur les prestations de l'UNEDIC : 2 milliards

Des centaines de milliers de salariés supplémentaires vont cotiser à l'UNEDIC. Si c'est le cas pour 1 million de salariés, les 2 milliards de cotisations additionnelles peuvent être réorientées vers le financement de l'emploi.

D.- Economies réalisées sur l'allocation de solidarité spécifique : 1 milliard

Le Fonds de solidarité (qui bénéficie par ailleurs de ressources propres) finance en particulier l'Allocation de solidarité spécifique (ASS) versée aux chômeurs en fin de droits. Le montant prévu en PLF 2008 à ce titre s'établit à 1,86 Mds€. Le financement de 4 millions de salaires provoque des économies d'ASS pour le budget de l'Etat que l'on estime ici à 1 milliard d'euros.

II.- AFFECTATION DE RECETTES DE L'IMPOT SUR LE REVENU : 4 MILLIARDS

Si 4 millions de personnes précédemment au chômage bénéficient du droit opposable à l'emploi, elles vont disposer d'un salaire « normal ». Et beaucoup d'entre elles, à périmètre constant des tranches du barème de l'IRPP, paieront de l'impôt. Une hypothèse de prélèvement de 5 % sur un salaire net de 20 708 euros donne environ 1 000 euros d'impôt sur le revenu par an, soit 4 milliards d'euros pour 4 millions d'emplois.